

Rapport annuel 1959

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **55 (1960)**

Heft 1-2-fr

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport annuel 1959

L'année qui fait l'objet de ce rapport a été remplie d'un travail efficace et fructueux. Mais nous avons pu mesurer aussi à quel point la pensée du « Heimatschutz » est tenue de s'adapter aux circonstances d'une société en pleine évolution. C'est essentiellement à cette tâche de mise au point doctrinale et de renouvellement que fut consacrée notre assemblée générale de Zurich, qui a d'ailleurs eu échos et prolongements dans les sections cantonales.

Et voici tout d'abord ce qui concerne nos affaires internes:

1. Effectifs. La Ligue du patrimoine national comptait à la fin de l'année 8930 membres, soit 145 de moins qu'au 31 décembre 1958. Certes, 248 personnes ont adhéré à notre association en cours d'exercice, mais 393 autres ont quitté nos rangs. La mort a enlevé un certain nombre d'entre eux; d'autres, retirés de la vie active en raison de leur âge, ont été de ce fait contraints aux économies. Mais il y en a quelques-uns aussi qui ont tout simplement négligé de payer leur cotisation et qui ont dû être finalement rayés de nos listes. Les démissions de membres en désaccord avec la Ligue du patrimoine sur une question les touchant de près ont été peu nombreuses. La perte régulière, en cours de route, de quelques membres qui disparaissent sans crier gare, est un phénomène commun à toutes les grandes associations; il n'en est que plus nécessaire de combler les vides par le recrutement systématique de nouveaux adhérents. Mais notre Ligue n'est qu'une association de faite, et ce travail-là concerne avant tout les sections. Ce sont *elles* qui connaissent les personnalités susceptibles de s'intéresser à notre activité; elles seules peuvent nous gagner de nouveaux adhérents grâce au contact personnel. Or, d'après ce qu'il nous semble, cet effort laisse à désirer ici ou là. On croit trop facilement, par exemple, qu'un nouveau membre nous est acquis pour toujours, et l'on oublie que la mort, ou parfois l'indifférence, font tôt ou tard leur œuvre. Nous devons donc insister auprès des présidents de nos sections cantonales pour qu'ils ne négligent pas de lancer leurs filets: ceux qui frétilent pour notre bonne cause sont innombrables; mais si personne ne les fait mordre à l'hameçon, ils continueront à nager entre deux eaux, inutiles, emportés par le courant de l'époque. Aucune de nos sections n'a subi d'exode en masse; notre recul est fait de petites pertes additionnées. Mais le résultat est là, et doit secouer notre béatitude. Le comité central et le secrétariat auront à examiner ce qui pourrait être entrepris cette année pour que notre mouvement reprenne la réjouissante progression qui lui était habituelle jusqu'à présent.

2. L'assemblée générale et la séance de travail des 23/24 mai eurent un caractère spécial. Les organes directeurs avaient reconnu l'urgente nécessité d'une confrontation du « Heimatschutz » avec la nouvelle construction citadine. Non seulement les sections, mais chacun de nos membres individuellement, se trouvent sans cesse placés devant la question de savoir si les nouveaux styles de construction, qui transforment de plus en plus vite le visage de nos localités aussi bien que de nos campagnes, sont en harmonie avec les vues du « Heimatschutz », et de quelle manière ils peuvent l'être. Une opposition catégorique à une aussi puissante vague de fond équivaldrait à méconnaître l'une des forces créatrices de notre temps. Mais il ne serait pas moins absurde d'accepter les yeux fermés tout ce que des compatriotes avides de gain font proliférer sur notre sol. Il était donc nécessaire d'élucider le problème en une franche discussion, sur la base d'exemples concrets, et d'arriver à former un jugement de valeur sûr et qui nous fût propre. Nous croyons que la réunion de Zurich, dont nous avons rendu compte en détail dans la Revue, nous a rapprochés de ce but, qu'elle nous a tout au moins ouvert de nouveaux horizons. Pourtant, cette mise au point ne suffit pas et la discussion devra continuer, d'abord parce que l'architecture elle-même change continuellement, ensuite parce que chaque projet d'importance pose par lui-même des questions qui ne peuvent être résolues sur la base de principes généraux, mais seulement au gré de circonstances particulières.

3. Le comité central, où toutes les sections sont représentées par leur président et qui compte en outre un certain nombre de spécialistes siégeant à titre individuel, a tenu quatre séances. L'une d'elles (le 24 janvier) dura un jour entier, étant en partie consacrée à une discussion de principe sur le projet de grandes routes nationales. Une seconde séance (le 19 août) eut lieu au Righi-Kulm, de concert avec le comité directeur de la Protection de la nature, afin d'étudier sur place l'affaire de l'émetteur de télévision.

Parmi les tâches permanentes du comité central, il y a celle de la répartition du produit annuel de l'Ecu d'or. Le secrétariat central étudie les demandes de subsides, qui concernent pour la plupart des restaurations de monuments. A la séance elle-même, M. Willy Zeller fait passer sur son écran les projections lumineuses des objets à l'ordre du jour. Ainsi les décisions sont prises en pleine connaissance de cause, et avec la certitude que les subventions de la Ligue du patrimoine ne vont qu'à des édifices qui en valent vraiment la peine. Mais, à ces séances du comité central sont également présentés des aperçus sur les grandes questions nationales, et la discussion permet générale-

ment d'apporter les éclaircissements nécessaires et de réaliser l'unanimité désirable pour une prise de position officielle.

La composition du comité central a subi quelques modifications qui doivent être mentionnées ici: le 3 mai, M. Edmond Fatio, architecte, membre d'honneur de notre Ligue, est décédé dans un âge avancé; il fut longtemps président de la section genevoise. Le 22 juin, c'était au tour de notre cher trésorier, Johann Lütolf, lui aussi membre d'honneur, de succomber doucement sous le poids des ans. Le 24 septembre enfin, la section soleuroise perdait son président, M. Guillaume von Arx, inspecteur forestier, ligueur de la première heure. Autre événement important: l'entrée d'une femme, Mme Anne-Marie Hubacher-Constam, au comité central, innovation sanctionnée par l'assemblée générale de Zurich. C'était l'occasion de s'écrier avec le poète: « Längstens wär' es Zeit gewesen! » Que les femmes suisses puissent collaborer aux travaux du « Heimatschutz », jusque-là strictement réservés aux hommes, est un fait qui s'inscrit parmi les phénomènes de rajeunissement qui ont caractérisé l'année écoulée.

4. *Le secrétariat central*, ainsi qu'on a coutume de le dire, « expédie les affaires courantes ». Il serait néanmoins tentant d'exposer une fois en détail tout ce qui se passe, tout au long de l'année, dans le « Heimethuus » des bords de la Limmat! Il tient à la fois du rempart et du mur des lamentations... Quiconque, en fidèle protecteur des sites, se sent menacé par les événements du pays, vient tirer la sonnette d'alarme. Des demandeurs de conseils écrivent ou se présentent en personne; le pur et le moins pur se mêlent. Mais parmi les solliciteurs, il y a aussi les grandes puissances économiques de l'industrie du bâtiment, qui savent qu'il faut compter avec le « Heimatschutz », et qui cherchent les accords raisonnables qui leur permettront d'éviter ultérieurement de grandes contestations publiques. Ceci ne doit cependant pas donner l'impression que le secrétariat est un oracle dont les décrets lient souverainement la Ligue du patrimoine. Quand il estime qu'une question qui lui est soumise est d'intérêt général, il sollicite l'avis du président, des spécialistes du comité central, ou du comité central lui-même; ou encore le sujet est mis en discussion dans les colonnes de la Revue.

L'administration de l'Ecu d'or est liée au secrétariat central. Dans le rapport annuel, il sied de faire la distinction; mais dans le travail quotidien tout va de pair, à l'exception de quelques moments de l'année où les points les plus importants sont traités séparément. Dans les semaines qui précèdent et qui suivent la vente d'écus, le secrétariat bourdonne comme un état-major en guerre, et toutes les bonnes volontés sont mobilisées jusqu'à l'échelon voisin du « Heimatwerk ». Les mois d'hiver sont consacrés à la mise au net des comptes de plus

de 3000 offices de vente, ce qui vaut chaque année au chef responsable les soucis d'un croyant à l'égard des ouvriers de la dernière heure. On a peine à croire avec quelle négligence des collaborateurs même très sûrs et très attachés à notre cause laissent traîner leur encaisse dans des boîtes de carton, s'abstiennent de réagir aux rappels qu'on leur envoie, pour se décider enfin, après de longs mois et en toute innocence, à faire table nette. Et, bien avant que les comptes soient bouclés, vient déjà le moment de s'adonner aux préparatifs de la vente suivante; de sorte que l'administration de l'Ecu d'or ne chôme jamais!

Pour être complet, mentionnons encore que le chef du secrétariat central s'occupe aussi de la Revue. Au printemps 1959, il y avait 25 ans qu'il occupait le poste de secrétaire, et deux décennies qu'il avait pris la direction de la Revue... « pour une année à titre provisoire ».

Dans le courant de l'année, les versements à la caisse de retraite du personnel, restés jusqu'alors à l'arrière-plan de l'actualité, ont fait l'objet d'une nouvelle réglementation, en accord avec la caisse de retraite du « Heimatwerk ». Les prestations complémentaires ont été prélevées sur la fortune de l'association (Fr. 18 128.-).

5. *Revue*. Pour la seconde fois, elle a paru en deux éditions, allemande et française. Leurs contenus se recouvraient presque entièrement; les adaptations de textes ont été faites par M. Léopold Gautier, de Genève, en collaboration avec M. Claude Bodinier, de Neuchâtel. Grâce à cette innovation, nos membres romands reçoivent une revue de valeur égale. C'est avec plaisir que la Ligue du patrimoine continuera à consentir ce beau geste d'amitié confédérale, pour autant que ses moyens le lui permettent.

6. *Bureau technique*. Le directeur de notre bureau technique, M. Max Kopp, architecte, nous communique ce qui suit:

Les inconvénients de l'expansion économique se sont manifestés par certains événements qui n'ont pas seulement préoccupé le Bureau technique, mais suscité de l'émotion dans toute la presse. « La Suisse à l'encan », pouvait-on lire: il ne s'agissait pas seulement des achats, par des étrangers, de terres tessinoises, comme on l'a cru au début. Ce thème est devenu actuel aussi au nord des Alpes. Il y a en particulier le cas des terrains qui avoisinent la chapelle de Tell, au bord de l'Axenstrasse, où un projet de lotissement a suscité d'emblée l'opposition du bureau technique.

Autre cri d'alarme: « La destruction des vieilles villes. » Dans le cas de la rue des Bouchers, à Fribourg, comme dans celui de la maison Balthazar à Lucerne, les décisions officielles sont encore en suspens, et il faudra lutter durement pour faire admettre le point de vue de la Ligue du patrimoine. Mais là aussi l'opinion publique a été alertée et, à Lucerne tout

au moins, elle s'est exprimée très clairement contre la démolition.

A part ces cas spectaculaires, le bureau technique s'est occupé comme d'habitude d'un grand nombre d'objets plus modestes, mais qui n'en ont pas moins leur importance:

Canton de Soleure

Contre-projet à la suite du refus, par le canton, d'un projet d'immeuble commercial dans le vieil Olten, qui bénéficie depuis peu d'une protection d'ensemble.

Etudes pour la transformation et l'agrandissement de la belle et ancienne maison de commune de Schönenwerd.

Canton de Lucerne

Proposition pour l'emplacement d'une nouvelle boucherie dans le cadre des anciens bâtiments conventuels de St-Urban.

Commune de Willisau

Consultation au sujet de l'aménagement des lieux environnant le château, à l'occasion d'une correction de route.

Commune de Bulle

Plans pour le dégagement du château du côté de la ville. Par la démolition d'un bâtiment du 19^e siècle, vermoulu et sans valeur, et son remplacement par un immeuble commercial de hauteur modeste et bien incorporé, un aspect très intéressant du château sera mis en valeur, comme il l'était d'ailleurs au 18^e siècle.

Section de la Suisse centrale

Visite et discussion à propos d'un projet d'immeuble près de la gare de Sarnen.

Commission des monuments et sites du canton d'Uri et section de la Suisse centrale

Discussions au sujet du projet de lotissement des terrains avoisinant la chapelle de Tell. Un spéculateur, qui voudrait construire un motel, a fait déjà trois tentatives. Les deux premières ont été repoussées. Sa troisième requête, par laquelle le motel s'est changé en chalets de vacances, est encore pendante.

7. *Commission pour l'inventaire des sites d'importance nationale à protéger.* Elle a tenu en 1959, sous la présidence de M. J. Schmassmann, quatre séances plénières. Un second délégué du Club alpin suisse ayant été désigné, elle se compose maintenant de deux représentants du « Naturschutz », du « Heimatschutz » et du Club alpin. Comme son nom l'indique, elle s'est donné pour tâche l'inventaire cadastral des sites naturels d'importance nationale qui seraient dignes d'une protection absolue ou pour lesquels d'importantes modifications doivent être rendues impossibles. Cette liste, lorsqu'elle sera publiée, indiquera quels sont les paysages et sites naturels qui doivent être conservés dans leur intégrité, dans l'intérêt du peuple tout entier. Par elle-même, elle prendra

déjà une certaine valeur de protection, et, en cas de danger imminent, elle permettra en tout cas aux Ligues du patrimoine et de la nature d'éviter le reproche d'intervenir trop tard. Le but dernier de la commission est cependant d'arriver à ce que les objets inventoriés bénéficient d'une protection suffisante et juridiquement garantie, soit par une législation fédérale ou cantonale, soit par voie d'achat ou de servitude foncière. La liste ne contiendra que des objets dont les Ligues du patrimoine et de la nature, et le Club alpin, pourront justifier la protection devant l'opinion publique suisse. Ce travail aura peut-être la vertu, au surplus, de susciter dans les cantons eux-mêmes des listes encore plus complètes, où figureront des sites dignes de protection mais d'importance locale.

Durant l'année écoulée, la commission a envoyé un questionnaire aux sections cantonales du « Heimatschutz » et aux commissions pour la protection de la nature; sur la base des réponses reçues, un tri a été opéré et jusqu'à présent 9 objets ont été définitivement retenus dans l'inventaire des paysages et sites d'importance nationale.

8. *Ligue des patois alémaniques*, section patoisante du « Heimatschutz ». La question la plus importante qu'elle a eu à traiter fut celle de savoir si la ligue devait reprendre à son compte la revue que publiait, sous le nom de « Schwyzerlüt », feu G. Schmid, Dr en philosophie, à Fribourg, et en faire une revue dans laquelle la poésie patoise de la Suisse alémanique pourrait s'exprimer et où seraient traités tous les problèmes concernant les dialectes. La nécessité d'une telle revue paraissait évidente, mais on ne se dissimulait pas les difficultés. L'affaire est actuellement à l'étude et la ligue espère pouvoir déposer un rapport et des propositions dans le courant de cette année.

Le dictionnaire du parler zuricois, commenté par le professeur A. Weber, a été terminé par M. Bächtold, et sera prochainement imprimé.

L'office de consultation de la ligue a traité plus de trois cents questions: des manuscrits ont été examinés; il a été répondu à des demandes d'entreprises publicitaires ou de personnes privées. Le directeur de l'office a initié des étudiants zuricois aux problèmes du patois; on espère par là susciter et maintenir l'intérêt qu'ils méritent.

9. *Comptes.* Les recettes ordinaires se sont élevées à Fr. 81 848.37 et sont ainsi d'environ 200 fr. plus élevées que l'année précédente. Le versement de la fondation Kiefer-Hablitzel, 17 000 fr., a été de 2000 fr. plus bas. Ceci a été compensé par diverses recettes supplémentaires (vente d'exemplaires de la revue, vente de livres, location du film « Nature en danger », etc.).

Les dépenses du compte ordinaire se sont élevées à Fr. 95 695.85 (en 1958: Fr. 87 682.27).

Ont concouru à cette augmentation des dépenses: la Revue, les frais de l'assemblée générale, et diverses dépenses extraordinaires telles qu'en connaissent, bon an mal an, toutes les associations. Pour couvrir les frais de la Revue, le comité central a voté un prélèvement de Fr. 9000.— dans la caisse de l'Ecu d'or. Etant donné que notre organe n'est pas seulement destiné à nos membres, mais fait entendre notre voix dans tout le pays, cet appoint est certainement tout à fait justifié. Le solde passif, qui s'élève à Fr. 4847.53, sera reporté à compte nouveau; il disparaîtra cette année, si rien d'imprévu ne survient.

En matière d'héritages, l'année a été maigre. Cependant Mlle Sophie Stamm, de St-Gall, a laissé Fr. 1000.— au « Heimatschutz » par testament, geste qui mérite ici de très sincères remerciements.

10. *Ecu d'or 1959.* Si, dans notre précédent rapport, nous avons dû mentionner toute espèce de circonstances contraires à la bonne marche de la vente, les astres n'en ont paru que plus favorables cette fois. L'achat de la forêt vierge de *Derborence* fut un thème très populaire. Le bel automne nous valut des journées de vente ensoleillées. Partout les autorités se sont montrées compréhensives; instituteurs, écoliers et porteurs de costumes entrèrent en lice avec zèle et plaisir. Enfin, aucune campagne de presse désagréable ne fournit de prétexte aux esprits chagrins pour refuser un écu au « Heimatschutz » ou au « Naturschutz ».

C'est ainsi que le nombre d'écus vendus a passé de 594 560 à 656 309. C'est le meilleur résultat obtenu depuis la première « bataille de l'Ecu d'or » en 1946, où le chocolat était encore rationné. Alors que certaines ventes d'insignes ont de la peine à maintenir leur chiffre d'affaires, ce résultat est d'autant plus réjouissant. Le produit net a passé de Fr. 352 411.55 à Fr. 386 579.35. Plus d'écus entraîne aussi plus de frais. En outre, la hausse de prix du chocolat s'est fait sentir, ce que nous avons encore pu éviter l'année précédente. Quant aux frais ordinaires de vente, ils sont restés à peu près les mêmes.

Selon les accords en vigueur, le produit net a été réparti de la façon suivante par la commission de l'Ecu d'or des deux Ligues:

Part préalable de la Ligue du patrimoine	65 630.—
Pour les tâches communes	27 349.35
Versement au fonds commun pour les œuvres d'importance nationale (dont Fr. 50 000.— pour la forêt de Derborence)	65 600.—
Part ordinaire de la Ligue du patrimoine national	114 000.—
Part ordinaire de la Ligue suisse pour la protection de la nature	114 000.—
	<u>386 579.35</u>

De la part ordinaire de la Ligue du patrimoine, 80 %, soit Fr. 91 200.—, a été réparti entre les sections, comme d'habitude au prorata de leurs ventes respectives. C'est cette manne annuelle de l'Ecu d'or qui permet à nos sections cantonales d'assurer leur action de sauvegarde du patrimoine, à l'aide de subsides plus ou moins substantiels. Pour les tâches très importantes, ce sont avant tout les sections aux moyens modestes (régions de montagne) qui reçoivent des compléments de la caisse centrale. Sur les sommes que celle-ci avait à disposition, les subsides suivants ont été alloués en cours d'exercice par le comité central:

Bureau technique et planification	12 078.30
Revue Heimatschutz, y compris l'édition française	9 000.—
Revue de la section tessinoise « Il nostro paese »	1 000.—
Fédération suisse des costumes, pour son concours lors de la vente de l'Ecu d'or et pour encourager son activité culturelle (Danse, théâtre populaires, etc.)	10 000.—
Ligue des patois alémaniques (section patoisante)	3 500.—
Conseil des patoisants romands, pour le soutien de son activité en faveur des patois	1 500.—
Association pour la protection des rives du lac de Zurich	3 000.—
Restauration de la chaumière de Muhen, l'une des trois dernières bâtisses à toit de chaume de l'Argovie	10 000.—
Restauration de la chapelle St-Cassian près de Lantsch GR (partie du remarquable ensemble architectural comprenant l'hospice du col)	4 000.—
Restauration de l'ancienne église San Stefano de Miglieglia dans le Malcantone (fresque de grande valeur historique dans le chœur, 1511)	3 000.—
Restauration de l'église de Schlatingen TG	4 000.—
Restauration de la maison Stalden 17 dans le vieux Fribourg	1 500.—
Rénovation d'un grenier près de Täsch (le plus ancien « racard » de la vallée de Zermatt, 17 ^e siècle)	1 000.—
Subsides divers	280.45
	<u>63 858.75</u>

A la fin de l'année, il restait Fr. 29 521.50 en caisse, somme qui depuis lors a été en grande partie affectée à d'autres objets.

La vente de l'Ecu d'or a été comme toujours de pair avec une intense propagande dans la presse hebdomadaire et quotidienne, à la radio,

sur les écrans de cinéma et même de télévision, car ce nouveau moyen de diffusion est très important pour notre action. L'équipe des collaborateurs éprouvés, notre chef du service de presse Willy Zeller, Claude Bodinier pour la Suisse romande, Paul Rütli, Carl Fischer, graphiste, pour la gravure de l'écu, ont été une fois de plus et avec succès les artisans de cette propagande. La direction de la vente était entre les mains expertes d'Albert Wettstein, et de son adjoint temporaire, M. Ermo Zimmermann.

Toutes les questions importantes concernant la vente ont été traitées et tranchées par la *commission de l'Ecu d'or*. Cet organe commun des deux Ligues a fait ses preuves, et assure, en d'autres domaines aussi, une amicale collaboration. Nous tenons à exprimer ici au président du « Naturschutz », M. Alfred Gubeli, ancien cdt. de corps, et à ses proches collaborateurs, nos remerciements pour la confiance qu'ils accordent à la direction de la vente.

11. *L'œuvre de l'Ecu d'or 1960*. C'est, à sa manière, la plus importante de toutes celles que nous avons entreprises jusqu'à présent: *Werdenberg!* De concert avec la Ligue pour la nature, nous nous proposons de restaurer l'ensemble de la petite cité médiévale de Werdenberg, dans le Rheintal st-gallois, perchée sur sa colline au bord d'un lac, et donner du même coup un exemple-type d'un « Heimatschutz » à la fois culturel et social. Il va de soi qu'une entreprise aussi importante requiert un long travail préparatoire. Durant l'année qui fait l'objet de ce rapport, M. W. Fietz, architecte, a dressé l'indispensable inventaire des quelque 30 maisons à rénover. Avec l'active collaboration de notre section st-galloise et de son président, M. O. Lutz, ainsi que des autorités locales et cantonales, nous avons créé la fondation « Pro Werdenberg », à la tête de laquelle se trouve M. K. Kobelt, ancien conseiller fédéral. C'est elle qui, avec nos conseils et notre assistance financière, accomplira cette grande œuvre. Et c'est à cette dernière que sera principalement consacrée la vente de l'Ecu d'or 1960. Dans le prochain fascicule de la Revue, nos membres trouveront une description circonstanciée du projet qui va requérir toutes nos énergies.

12. *Apport complémentaire à la vente de l'Ecu d'or par une collecte annuelle auprès des entreprises commerciales et des associations*. Nous avons donné les grandes lignes de ce projet dans la Revue. Maintenant, sa réalisation a commencé. Comme base de départ pour solliciter les dons, nous répandrons une brochure abondamment illustrée, portant le titre « La protection du patrimoine et de la nature et l'économie suisse ». Par les soins de nos propagandistes – parmi lesquels, nous l'espérons, l'on pourra aussi compter sur les personnalités dirigeantes du « Heimatschutz » –, elle sera distribuée aux donateurs, et les Grands

de l'économie suisse seront invités à se ranger généreusement à nos côtés, non pas une fois seulement, mais de façon durable. Le produit de cette première collecte sera pour Werdenberg. Notre prochain rapport annuel vous dira quel aura été le succès de notre tentative.

Affaires d'intérêt national.

1. *Emetteur de TV du Righi*. Nous disions dans notre dernier rapport que la décision était pendante. Personne n'aurait pensé, lorsqu'en 1955 nous confiions au peuple suisse, en grande pompe, un Righi-Kulm nettoyé, que quelques années plus tard un nouveau combat remettrait en question son intégrité si chèrement conquise. Mais le progrès technique ne connaît pas de relâche, et il lui apparut que ce sommet n'était pas seulement le plus beau point de vue de la Suisse centrale, mais en même temps le meilleur emplacement possible pour l'émetteur de TV et d'ondes courtes impatientement réclamé par les habitants de la région, et prévu à leur intention. D'accord avec nos amis de la Protection de la nature, nous demandâmes que l'on examinât la possibilité de choisir un autre emplacement. Nous croyons que l'étude sollicitée a été faite loyalement et avec bonne volonté. Au vu de son résultat, nous fûmes obligés d'admettre que seul le Righi entrait en considération pour une installation vraiment conforme. Une discussion sur place eut lieu, réunissant les représentants des P. T. T. et les comités des deux Ligues. Lorsque notre exigence, selon laquelle le bâtiment devrait être construit hors de la zone du sommet proprement dite, eut été acceptée en dépit des frais supplémentaires que cela entraînait, nous pûmes consentir à l'installation d'une antenne sur le Kulm. L'aménagement des terrains avoisinant l'émetteur, et le nouveau bâtiment qui en remplacera un ancien, a été confié à notre Bureau technique. Ainsi croyons-nous pouvoir dire que dans ce conflit où les deux parties ont fait valoir leur bon droit et où un compromis s'avérait nécessaire, c'est la solution la meilleure qui a été adoptée, dans un esprit de collaboration. L'opinion publique, aussi bien que nos membres, ont compris que nous ne pouvions agir autrement, et le flot des attaques contre le « Heimatschutz », coupable de priver les populations de Suisse centrale de leur juste part au progrès, s'est apaisé.

2. *Lotissement de la prairie avoisinant le rocher de Tell*. A peine la maison « Treib » était-elle rénovée grâce à l'Ecu d'or 1958 et avions-nous conclu la paix sur le Righi, qu'un litige éclatait non loin de la chapelle de Tell du lac d'Uri, restaurée par nos soins à la satisfaction générale. L'incident allait bientôt prendre l'ampleur d'un scandale à l'échelle nationale. Un spéculateur avait acheté au paysan du lieu la vaste prairie « Im äusseren Tellen », comme terrain agricole, avec le dessein d'y bâtir une série de maisons de vacances à l'intention des

automobilistes qui longent l'Axenstrasse toute proche. Deux petits cubes de béton avaient déjà poussé dans la prairie, sans permis de construction, quand notre section de la Suisse centrale s'interposa. L'obstiné spéculateur crut pouvoir mieux atteindre son but en donnant à ses verrues l'aspect de chalets suisses. Mais nos amis ligueurs protestèrent tout aussi énergiquement contre cette mascarade. La contrée qui avoisine la chapelle de Tell ne doit, ne peut pas souffrir de telles constructions. Devant cette résistance, le propriétaire commit l'imprudence d'offrir par annonces, dans un journal allemand, la prairie de quelque 150 000 m² dont il espérait tirer un substantiel bénéfice comme terrain à bâtir; il espérait sans doute qu'aucun Suisse ne lirait l'obscur feuille d'annonces. Le pot aux roses fut néanmoins découvert, et fit du bruit dans tout le pays. Coude à coude avec nos amis de la Suisse centrale, nous avons exposé notre point de vue au gouvernement uranais, et avons rencontré une pleine compréhension. Au moment où ces lignes sont écrites, la décision gouvernementale est encore en suspens; nous l'attendons en toute confiance.

Mais ce que nous venons d'exposer n'est qu'un cas particulier dans un sinistre ensemble. La formule « La Suisse à l'encan » est aujourd'hui familière à chacun. Elle date du moment où l'opinion publique fut alertée par les nouvelles en provenance du Tessin, où une spéculation foncière massive est à l'origine de ventes de terrains à des étrangers. Mais on dut bientôt constater que les rives d'autres lacs y passaient à leur tour, ainsi que des fonds urbains ou campagnards, et jusqu'aux endroits les plus inattendus; terres, maisons, fermes, en nombre toujours croissant, passent en mains étrangères. La Ligue du patrimoine, elle non plus, ne pouvait rester indifférente à cette aliénation. Certes, la liberté de commerce est valable aussi pour les étrangers tant qu'on n'en abuse pas. Mais la Suisse est un petit pays, et nous savons depuis l'époque qui précéda la première guerre mondiale tous les risques que comporte une surpopulation étrangère! Nous voici de nouveau placés devant le problème de la défense spirituelle du pays, car l'argent étranger entraîne avec lui une mentalité étrangère. L'expérience nous enseigne qu'en ce domaine nous ne pouvons pas compter sur le patriotisme des propriétaires fonciers, auxquels on offre des prix « irrésistibles ». Ce sera la tâche des autorités et de toutes les personnes compétentes de créer les prescriptions légales mesurées, encore que solides, qui conserveront à notre peuple ce qu'il a de plus précieux: le sol de ses ancêtres. La Ligue du patrimoine national sera, là aussi, au premier rang du combat, en compagnie de tous les hommes de bonne volonté.

3. *Oléoducs, raffineries de pétrole et réservoirs géants*: encore une irruption brutale du

monde moderne dans nos rustiques horizons! Pour qui connaît l'expansion technique de notre époque, il est évident que nous ne pouvons pas leur opposer un non inconditionnel. Mais nous devons exiger que la beauté des sites choisis pour ces installations soit prise en considération, même si cela élève les frais. Nous ne nous opposerions pas à ce qu'une raffinerie s'installât dans un lieu écarté et peu habité. En revanche, une raffinerie dans la magnifique plaine du Rhône est inacceptable tant qu'une garantie absolue ne nous est pas donnée que l'air et les eaux seront à l'abri de toute pollution. De même, des conduites de pétrole ou d'autres produits ne peuvent être admises que si elles ne portent pas atteinte aux sites traversés. On a déjà témoigné beaucoup trop de patience à l'égard des énormes réservoirs de carburants qui surgissent partout aux abords de nos villes, aux lisières des forêts ou dans les vertes prairies. Par souci de sécurité, déjà, ces réservoirs devraient être souterrains; certains exemples prouvent que la chose est possible. C'est par économie et commodité qu'on les construit à ciel ouvert, comme des usines à gaz. Pour l'instant, les autorités paraissent indécises, et cherchent simplement à masquer le scandale en prescrivant un camouflage à l'aide de peinture ou de plantations d'arbres. La vraie solution, la seule qui soit vraiment satisfaisante, nous n'en avons pas encore vu la réalisation, et nous devons insister pour la mise sous terre des réservoirs.

4. *Routes nationales*. C'est la plus grosse entreprise dans laquelle s'engage le peuple suisse depuis l'introduction des chemins de fer. Le comité central a estimé de son devoir de s'occuper de très près de ce projet, qui est important pour le « Heimatschutz » aussi. Un prochain numéro de la Revue exposera toutes les questions en rapport avec la construction des routes nationales. On sait que les arrêtés y relatifs ont été votés par les Chambres fédérales. Les premières « autoroutes » (le terme est d'un français douteux, mais l'usage triomphe) sont en construction. Nous avons la satisfaction de constater qu'à l'inspectorat fédéral des constructions, qui « supervise » l'entreprise, la direction des travaux, en la personne de M. R. Ruckli, manifeste une parfaite compréhension pour notre point de vue; on y a le souci et le désir de construire un réseau routier non seulement utile au trafic, mais en même temps esthétique. A nos sections cantonales et à notre Bureau technique de collaborer avec les ingénieurs cantonaux, de telle sorte que partout l'emporte la solution la meilleure en même temps que la plus belle.

Cette collaboration entre le « Heimatschutz » et la technique a déjà commencé pour la nouvelle route nationale de la rive gauche du lac des Quatre cantons, projet qui préoccupe tout particulièrement les amis du patrimoine national. L'inspectorat fédéral des constructions a

formé une commission d'étude dans laquelle nous sommes représentés par le chef de notre Bureau technique, M. Max Kopp; elle doit examiner les trois variantes prévues et recommander celle qui lui paraîtra la meilleure. Pour le « Heimatschutz », entre seule en question une route qui protège du trafic, de ses œuvres et de ses pompes, tout le versant qui, au-dessous de Seelisberg, s'étend de Treib à Bauen; de telle sorte que non seulement le Grutli, mais les superbes contreforts de la Schwendfluh, conservent intacte leur exceptionnelle beauté.

5. *Navigation commerciale sur le Haut-Rhin.* Ce n'est pas sans raison que nous avons laissé cette question en suspens jusqu'ici. Il va de soi que chaque ligueur saluerait avec plaisir l'impossibilité définitive de la navigation commerciale du Bodan à Bâle. Il s'agit toutefois de décider si les circonstances économiques commandent aujourd'hui l'ouverture du fleuve aux chalands, et si la Suisse, en vertu de son propre intérêt aussi bien que de son accord du 28 mars 1929 avec l'Allemagne, a le devoir de prêter la main à l'aménagement du Rhin. Cette décision dépendra des intérêts généraux de l'Etat et de l'économie. La protection du paysage fluvial qui nous est cher n'aura ses chances que si les inconvénients et les avantages économiques du projet, tout au moins, s'équilibrent. Ainsi, une fois de plus, surgit un grave conflit entre les valeurs matérielles et spirituelles, dans lequel chacun de nous, non seulement comme ligueur mais comme citoyen, devra prendre position. Il est à prévoir que, jusque dans nos rangs, les esprits seront divisés. Mais, pour le moment, les milieux économiques eux-mêmes disputent des avantages et des inconvénients de cette navigation, et nous pensons que dans ces circonstances il nous faut, jusqu'à nouvel ordre, leur céder le pas. C'est à eux, ainsi qu'aux autorités fédérales, qu'il incombe d'examiner si, du point de vue de l'intérêt général, il vaut la peine d'ouvrir le Haut-Rhin à la navigation commerciale. Notre voisine du nord, la République fédérale allemande, doit faire la même étude pour ce qui la concerne. C'est pourquoi nous avons été et restons de l'avis qu'il n'y a provisoirement aucune nécessité pour nous, au « Heimatschutz », à déclencher déjà maintenant une bataille dont on ne sait même pas si elle sera un jour nécessaire. Pour l'instant, nous avons d'autres chats à fouetter. Cela n'exclut cependant pas que, pour des raisons particulières, certaines de nos sections prennent position aujourd'hui déjà sur cette affaire. La section de Schaffhouse, qui veille sur la chute du Rhin et sur les parties spécialement belles du fleuve, jusqu'au lac Inférieur, l'a déjà fait; elle a formulé, pour des raisons de principe, un refus catégorique.

6. *Questions juridiques.* Voici un chapitre d'aspect aride, et cependant très important. Mentionnons en premier lieu que les amis du

Parc national ont retiré l'initiative constitutionnelle, au cours de l'année écoulée, après avoir pris connaissance du résultat de la votation populaire des 6/7 décembre 1958, et surtout après avoir constaté que le Conseil fédéral et les Chambres tenaient leurs engagements en faveur de la protection juridique et matérielle du parc. En même temps, les dernières séquelles de la tension entre le « Heimatschutz » et certains milieux de la Protection de la nature ont disparu.

Par un discret travail de commission – auquel notre Ligue a participé en la personne de son président –, les travaux préparatoires pour un *article constitutionnel* sur la protection de la nature et des sites se sont poursuivis. Il semble que la majorité des cantons approuvent l'introduction d'une telle disposition dans la charte nationale. L'affaire mûrit donc doucement en attendant de passer au parlement, puis en votation populaire. Nous espérons qu'elle franchira tous les obstacles avec bonheur; ce qui permettrait enfin à la Confédération d'opérer sur un terrain sûr en matière de protection des sites, et lui donnerait en même temps le devoir d'agir et la légitimation de sa bonne volonté.

Mais, dans les cantons aussi, il devient toujours plus évident qu'une large protection du patrimoine n'est pas concevable sans une solide base juridique. Un progrès très réjouissant se manifeste partout, même s'il n'est pas toujours visible encore. L'idée s'impose, devant le bouleversement du pays, que les pouvoirs publics doivent intervenir de toutes leurs forces, si l'on veut conserver à l'intention des générations futures un héritage national digne de ce nom, les espaces indispensables à la détente, des monuments historiques sauvegardés, des sites intacts; et l'on sent que le temps presse. Partout, on se montre de mieux en mieux disposé à mettre sous protection de beaux paysages, particulièrement aux abords des villes, mais aussi des ensembles urbains, des places, des rues. Notre commission du grand inventaire national fait à cet égard un excellent travail. Mais à quelles conditions les pouvoirs publics pourront-ils prendre les mesures nécessaires de protection? A quelles limitations devra consentir le citoyen et propriétaire? Dans quelle mesure faudra-t-il l'indemniser? Il appartient aux autorités et aux juristes de clarifier ces problèmes. Il leur faudra, avant tout, apprécier les possibilités futures d'utilisation et de gain des biens immobiliers. Un exemple: le Grand Conseil zuricois a décidé récemment de protéger par une interdiction de bâtir la rive du Katzensee, devant les portes de la ville, ainsi que ses marais. Et déjà l'on a parlé d'indemnités d'un montant de 40 millions! On les justifiait de la façon suivante: ce qui est aujourd'hui en marais pourrait être demain, à défaut d'interdiction, du terrain à bâtir, dont on ne peut évaluer déjà maintenant la valeur com-

merciale... Des questions semblables se posent partout où les autorités veulent mettre sous protection les maisons bourgeoises des vieilles villes. Aujourd'hui elles n'ont pas une très grande valeur; mais, si l'on pouvait en disposer librement, on pourrait les revendre demain pour des millions à ceux qui les démoliraient pour édifier à leur place des immeubles de gros rapport. Trouver le juste milieu entre les droits existants et les gains purement spéculatifs sera l'une des tâches auxquelles le législateur, mais aussi l'opinion publique qui a le devoir de l'épauler, auront à faire face ces prochaines an-

nées. Ce sujet aux multiples aspects sera lui aussi traité dans un prochain numéro de la Revue, par la plume d'un juriste, et nous espérons que cette étude trouvera des lecteurs aussi bien disposés qu'avidés de s'informer.

Et voilà un tour d'horizon qui nous aura fait sentir combien la vie, même pour la Ligue du patrimoine national, est fertile en tâches toujours nouvelles. Mais celle-ci restera toujours jeune, si elle comprend qu'elle doit vivre avec son temps et se mesurer sans cesse avec les forces qui mènent le monde.

Ernest Laur

Généreuses dispositions testamentaires

Deux anciens présidents de la section genevoise, *Edmond Fatio* et *Paul Naville*, ont légué à l'Art public chacun cinq cents francs.

Un autre Genevois, *Michel Monnier*, membre du comité pendant 37 années, a fait à la même section un don de vingt mille francs en en indiquant l'emploi: «Je désire que cette somme soit utilisée à la restauration d'une maison présentant un caractère historique ou esthétique, voire d'un temple du Canton, et de préférence un édifice situé dans la Champagne ou le Mandement.» – Le choix de l'édifice à restaurer n'est pas encore intervenu.

L'architecte zuricois *Robert Rittmeyer*, qui a atteint l'âge de 91 ans, ancien membre du comité cantonal, a fait don à sa section de mille, à la Ligue suisse du patrimoine national de cinq cents francs.

La Ligue du patrimoine national éprouve un sentiment de vive reconnaissance envers les auteurs de ces legs généreux.

A Muri, une église et un asile

Dans une situation dominante, à l'ouest et non loin de la Reuss, s'élève la fameuse abbaye bénédictine de Muri en Argovie. Devenus, après l'expulsion des couvents, en 1841, propriété de l'Etat argovien, ces vastes édifices ont servi à diverses fins, école, asile, etc. L'église, dont quelques éléments datent du XI^e siècle, incendiée, reconstruite, agrandie et transformée à plusieurs reprises au cours des âges, demeure un des sanctuaires les plus intéressants de notre pays. Plusieurs des constructions qui l'entourent lui portent ombrage. Toutefois, du nord, comme on s'en convainc en regardant la photo ci-contre, l'ensemble est fort majestueux.

Par malheur, les bâtiments voisins servent d'hospice cantonal, et celui-ci doit être agrandi. Un projet a été adopté qui a suscité d'emblée de vives critiques. Il prévoit la construction d'un bâtiment de deux étages sur rez-de-chaussée, à toit plat, d'apparence tout à fait ingrate; et, situé à une faible distance de l'église, précisément au nord de celle-ci, créant une disparate vraiment insupportable.

Une forte opposition s'est heureusement déclarée; dans la paroisse d'abord, au service des monuments historiques aussi, et dans l'opinion publique. Et au conseil communal, l'opinion est loin d'être unanime.

Notre section argovienne a non seulement critiqué le projet; elle a présenté un contre-projet dont l'un des auteurs est l'ingénieur J. Killer, Baden. L'étude de nos collègues argoviens est très fouillée; elle tient compte des besoins de l'asile, du développement du village, de la circulation, et, bien entendu, de l'esthétique et du respect dû à un monument historique.

Finalement, en mars de cette année, le gouvernement cantonal a annulé l'autorisation de bâtir qui avait été donnée par la commune.

Avec de la bonne volonté des deux parts, avec un esprit de collaboration, et en y mettant le temps, une solution satisfaisante sera certainement trouvée. *Ld G.*